

Annexe I

Compte rendu de la séance d'information et de consultation des organismes du milieu

**Aménagement d'un chemin d'accès temporaire
pour la réfection de l'approche sud du pont Laviolette
sur le territoire de la MRC de Bécancour**

Étude d'impact sur l'environnement

**Compte rendu de la séance d'information
et de consultation des organismes du milieu**

**Centre culturel Larochelle
Bécancour – secteur de Saint-Grégoire
Le 5 octobre 2005, 14 h**

Participants

M. Jean-François Saulnier, ingénieur, chef du service des projets
Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère des Transports du Québec

M. Jean Douville, ingénieur, chargé de projet technique
Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère des Transports du Québec

M. Pierre Bourget, ingénieur, chargé de projet de l'étude d'impact sur l'environnement
Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère des Transports du Québec

M. Claude Boisvert, technicien, responsable de l'environnement
Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère des Transports du Québec

M^{me} Denise Tellier, conseillère en communication
Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ministère des Transports du Québec

M. Patrice Bigras, géographe, chargé de projet de l'étude d'impact sur l'environnement
Teknika HBA

Déroulement de la séance

M. Saulnier présente les participants à la rencontre et l'ordre du jour de la séance qui comprend les points suivants :

- Accueil des participants;

- Mot de bienvenue et présentation des porte-parole;
- Objectifs de la rencontre;
- Présentation du projet;
- Période de questions et d'échanges;
- Conclusion de la rencontre;
- Remerciements;
- Fin de la rencontre.

M. Saulnier fait une présentation PowerPoint du projet et indique qu'une période de questions aura lieu à la fin de la présentation.

M. Bigras présente les étapes du processus d'évaluation environnementale.

Période de questions

Question 1 : Louis Charest, Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec

Dans le cadre du projet d'installation du gazoduc de Bécancour par Gaz Métropolitain, il est prévu d'installer une membrane sous la conduite. Est-ce que le MTQ prévoit installer une telle membrane sous les remblais afin de conserver le sol et la végétation existante?

Réponse de M. Douville : C'est une possibilité. Mais on essaiera avant tout de ne pas travailler dans l'eau. D'avril à juin, on travaillera dans la partie terrestre, à l'extérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes (LHEPM), et à partir de juin dans la section à l'intérieur de la LHEPM.

Précision de M. Bigras : On pourrait proposer comme mesure d'atténuation d'installer une membrane entre les sédiments fins et le remblai afin de limiter la dispersion des sédiments lors de l'enlèvement du remblai. Si les conditions d'hydraulicité ne devaient pas être favorables (travail en eau parce que le niveau du fleuve est trop élevé), on pourrait installer des filets de sédimentation à l'aval de la zone des travaux pour éviter, là encore, la dispersion de sédiments vers l'aval.

Question 2 : Claude Valiquette, Ville de Bécancour

Est-ce que des sédiments seront poussés vers l'aval lors des travaux? La Ville de Bécancour possède une prise d'eau en aval du pont Lavolette.

Réponse de M. Bigras : Tel qu'indiqué, les travaux devraient se faire à sec, en période d'étiage. Le remblai sera enlevé au fur et à mesure de la fin des travaux, normalement en dehors de l'eau. Toutefois, lors des grosses pluies que l'on a connues au début septembre suite au passage des restes de l'ouragan Katrina, beaucoup de sédiments ont été amenés dans le fleuve, dans le secteur du pont, en particulier par la rivière Marguerite, et on constate une

accumulation de sédiments en amont du pont. Selon les conditions d'hydraulicité, il y a des possibilités de diffusion des sédiments, tant en conditions naturelles que lors des travaux.

Question 3 : Daniel L'Heureux, Garde côtière canadienne, Base de Trois-Rivières

Est-ce que les travaux peuvent affecter l'écoulement des glaces?

Réponse de M. Douville : Les travaux sont prévus finir en novembre, donc avant la formation des glaces.

Précision de M. Saulnier : Les travaux se dérouleront par phases. On démantèlera le matériel au fur et à mesure de la progression des travaux. Tout devrait être enlevé avant la fin novembre.

Précision de M. Boisvert : À la fin des travaux, on remettra le milieu aux conditions initiales.

Question 4 : Louis Charest, Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec

Est-ce que le remblai se fera uniquement sur le chemin existant?

Réponse de M. Bigras : Le chemin existant est sur le côté aval du pont. Les besoins en remblais sont d'une hauteur et d'une largeur supérieures au chemin existant. En amont du pont, tout le remblai se fera sur le milieu naturel.

Question 5 : Louis Charest, Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec

Est-ce que des matériaux de remblais vont rester sur le site?

Réponse de M. Douville : À la fin des travaux, l'ensemble des matériaux sera disposé à l'extérieur du site.

Question 6 : Louis Charest, Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec

Lors d'une rencontre avec le MTQ, il y a 5 ans, on avait évoqué la possibilité d'installer une rampe de mise à l'eau sous l'approche sud du pont. On nous avait dit alors d'attendre les travaux de réfection du pont. Est-ce qu'on pourrait profiter des travaux pour installer une telle rampe?

Réponse de M. Saulnier : À l'intérieur d'une bande de 30 m de part et d'autre du pont, seules les infrastructures du Ministère sont autorisées. Toutefois, le Ministère est ouvert à discuter avec la municipalité pour voir si d'autres sites seraient envisageables à l'extérieur de cette zone de 30 m.

Question 7 : Jean-François Mathieu, ZIP Les Deux Rives

Est-ce que le MTQ veut aller directement au BAPE pour ce projet?

Réponse de M. Bigras : Le MTQ n'a aucun contrôle sur cet aspect. Une fois l'étude d'impact déposée par le MTQ auprès du ministre de l'Environnement, et une fois l'étude jugée recevable, le ministre de l'Environnement donnera le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de rendre l'étude d'impact publique et de déclencher le processus d'information et de consultation publique. S'il y a lieu, un mandat d'audience publique pourrait suivre, s'il y a des demandes d'organismes ou de citoyens à cet effet.

Question 8 : Louis Charest, Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec

Suite à une information de Claude Boisvert indiquant qu'il restait une enveloppe de 30 000 \$ pour la restauration d'habitats fauniques à la suite de travaux antérieurs, est-ce que ces travaux de restauration doivent se dérouler en rive sud ou en rive nord?

Réponse de Grégoire Ouellet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) : Le MRNF privilégie la restauration à proximité des lieux des travaux, donc dans ce cas en rive sud.

Question 9 : Roger Michaud, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre

Est-ce qu'il y a eu des pêches pour inventorier les types de poissons présents dans le secteur et si non, allez-vous en faire?

Réponse de M. Bigras : Non, il n'y a pas eu de pêches expérimentales et il n'y en aura pas dans le cadre de ce projet. Les données utilisées proviennent des inventaires existants.

Commentaire de M. Michaud, qui exprime des inquiétudes quant à la disparition de poissons à la suite des travaux : *Comment évaluer les impacts si on n'a pas le portrait avant les travaux?*

Réponse de M. Bigras : Selon les premières analyses, les travaux risquent de perturber l'habitat du poisson mais pas de le mettre en péril, car il n'y aura pas de travail en eau. Il n'y aura donc pas de perte de superficie au moment de la période de reproduction au printemps, car les travaux seront terminés et le remblai enlevé.

Commentaire de M. Michaud : *Que se passera-t-il si on a une année pluvieuse?*

Réponse de M. Bigras : On n'a pas le contrôle sur l'hydraulique, mais l'hypothèse sera envisagée dans l'étude et celle-ci identifiera les mesures de protection de l'environnement qui devront être prises si des travaux doivent être réalisés en eau.

Précision de M. Boisvert : Dans le cas où il y aurait perte temporaire d'habitat, des mesures de compensation seront proposées.

Question 10 : Fernand Gendron, Ville de Trois-Rivières

Quelle sera la durée des travaux? Que se passera-t-il si les travaux ne sont pas finis en novembre? Est-ce qu'on retirera quand même le remblai?

Réponse de M. Saulnier : Les travaux se dérouleront de fin avril à début novembre. Les aires de travail seront localisées au sud de la route 132. Les éléments préfabriqués arriveront au fur et à mesure des besoins. Tout va être mis en place pour finaliser les travaux à temps. L'expérience des travaux de la phase 2 va nous permettre de mieux planifier les travaux de la phase 3.

Précision de M. Bourget : Si des retards sont anticipés, on pourrait installer des ponceaux sous les remblais pour permettre le passage de l'eau.

Question 11 : Fernand Gendron, Ville de Trois-Rivières

Est-ce que la technique de remplacement des travées choisie pour le projet a déjà été utilisée ailleurs?

Réponse de M. Douville : Cette méthode a été utilisée pour le pont Jacques-Cartier à Montréal, quoique pour ce pont la dalle de béton ne participe pas à la structure du pont, tandis que, pour le pont Laviolette, la dalle participe à la structure.

Question 12 : Roger Michaud, Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre

Pour éviter des trop gros apports d'eau pendant la période des travaux, est-ce qu'on peut coordonner avec les gestionnaires de barrages en amont pour retenir l'eau?

Réponse de M. Bigras : C'est une commission mixte internationale qui gère le niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent, sur laquelle on n'a pas d'emprise.

Question 13 : Daniel L'Heureux, Garde côtière canadienne, Base de Trois-Rivières

Est-ce que l'accès à la base de la Garde côtière sera garanti en tout temps pendant les travaux?

Réponse de M. Douville : Oui, l'accès sera garanti en tout temps.

Fin de la rencontre à 16 h.